



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/PFA/8

Section du programme, du budget et de l'administration  
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 4 mars 2016

Original: anglais

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

#### Objet du document

On trouvera dans le présent document le rapport 2016 du Comité consultatif de contrôle indépendant, soumis pour discussion et orientation.

**Objectif stratégique pertinent:** Sans objet.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau fera rapport au comité sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport joint en annexe.

**Unité auteur:** Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

**Documents connexes:** GB.316/PFA/6/1; GB.316/PV(&Corr.), paragr. 650; GB.316/PFA/6/2; GB.316/PV(&Corr.), paragr. 657; GB.319/PFA/6/1; GB.319/INS/15/7; GB.319/PV, paragr. 308; GB.323/PFA/7/2; GB.325/PFA/4; dec-GB.325/PFA/4; GB.325/PFA/4(Add.); dec-GB.325/PFA/4(Add.).

1. Conformément au mandat révisé du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) adopté par le Conseil d'administration à sa 316<sup>e</sup> session (novembre 2012) <sup>1</sup> et à la suite des nominations au CCCI de novembre 2012 <sup>2</sup> et de novembre 2013 <sup>3</sup>, le comité comprenait, jusqu'au 31 décembre 2015, les membres suivants:
  - M. Luis CHINCHILLA (Pérou)
  - M<sup>me</sup> Eileen FUSCO (Etats-Unis)
  - M<sup>me</sup> Bushra Naz MALIK (Pakistan)
  - M<sup>me</sup> Hilary WILD (Royaume-Uni)
  - M<sup>me</sup> Jeya WILSON (Afrique du Sud)
2. Les membres susmentionnés se sont réunis à Genève les 28 et 29 mai 2015 et du 23 au 25 septembre 2015.
3. A sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015), le Conseil d'administration a nommé trois nouveaux membres pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 <sup>4</sup>. La nouvelle composition du CCCI est la suivante:
  - M. Luis CHINCHILLA (Pérou)
  - M<sup>me</sup> Carine DOGANIS (France)
  - M. Frank HARNISCHFEGGER (Allemagne)
  - M<sup>me</sup> Bushra Naz MALIK (Pakistan/Canada)
  - M. N.R. RAYALU (Inde)
4. Le CCCI dans sa nouvelle composition s'est réuni à Genève du 25 au 27 janvier 2016.
5. Le Directeur général transmet ci-joint au Conseil d'administration, pour examen, le rapport du comité.

<sup>1</sup> Documents GB.316/PFA/6/1 et GB.316/PV(&Corr.), paragr. 650.

<sup>2</sup> Documents GB.316/PFA/6/2 et GB.316/PV(&Corr.), paragr. 657.

<sup>3</sup> Documents GB.319/PFA/6/1, GB.319/INS/15/7 et GB.319/PV, paragr. 308.

<sup>4</sup> Documents GB.325/PFA/4, dec-GB.325/PFA/4, GB.325/PFA/4(Add.) et dec-GB.325/PFA/4(Add.).

## Annexe

### Huitième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

1. Le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) a le plaisir de présenter son huitième rapport sur les travaux qu'il a accomplis de mai 2015 à janvier 2016. Conformément à ses attributions, l'ancien comité, qui a exercé son mandat de 2013 à 2015, s'est réuni à Genève les 28 et 29 mai 2015 et du 23 au 25 septembre 2015. A la suite de la nomination de trois nouveaux membres par le Conseil d'administration en novembre 2015, le comité nouvellement constitué s'est réuni à Genève du 25 au 27 janvier 2016. Il a élu M<sup>me</sup> Bushra Naz Malik (Pakistan/Canada) en qualité de présidente pour un mandat de trois ans. Le quorum a été atteint à toutes les réunions, et les membres ont tous confirmé l'absence de conflit d'intérêts et signé la déclaration en ce sens.
2. Le CCCI a continué de suivre un ordre du jour permanent fondé sur le mandat qui détermine les travaux qu'il doit accomplir pour s'acquitter de l'intégralité de ses fonctions. Lors des réunions, le comité s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Bureau, dont le Directeur général, le Directeur général adjoint pour la gestion de la réforme, le Trésorier et contrôleur des finances, le directeur du Département de la programmation et de la gestion stratégiques, le directeur du Département du développement des ressources humaines (HRD), le Chef auditeur interne, le directeur du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) et le Responsable de la gestion des risques, pour assurer le suivi des questions examinées à ses réunions précédentes et recevoir des informations au sujet d'autres questions relevant de son mandat. En outre, il s'est réuni avec des représentants du Commissaire aux comptes, à savoir le Vérificateur général du Canada.
3. Le comité a grandement apprécié l'occasion qui lui a été donnée de s'entretenir avec les membres du Conseil d'administration lors d'une séance informelle tenue en septembre 2015. Cette séance a permis de débattre des travaux du comité et de recenser les domaines d'amélioration possibles.
4. Le présent rapport est un rapport de transition qui rend compte des activités menées par le comité avant et après le renouvellement de ses membres. A sa réunion de janvier 2016, les nouveaux membres ont été informés des travaux antérieurs du comité et ont bénéficié d'une initiation approfondie aux activités de l'OIT.

### ***Information financière, états financiers vérifiés, pratiques en matière de divulgation des informations et rapports du Commissaire aux comptes***

5. Le comité a examiné la qualité et le niveau de l'information financière, et en particulier tous les documents qui s'y rapportent, à savoir le rapport, les états financiers ainsi que le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes. Comme il a été indiqué au Conseil d'administration en juin 2015, le comité avait examiné les états financiers pour 2014 dans le cadre d'une réunion avec le Commissaire aux comptes et de hauts fonctionnaires des services financiers du Bureau. Il avait ainsi été en mesure de confirmer au Conseil d'administration que l'indépendance du Commissaire aux comptes n'avait pas été compromise et, sur la base du rapport du Commissaire aux comptes, de lui conseiller de recommander à la Conférence d'adopter le rapport financier et les états financiers consolidés et vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014.
6. Le comité a axé son examen sur la façon dont les chiffres, les notes et le rapport analytique complémentaire sont présentés par le Bureau. Il a conclu que la mise en œuvre des modifications apportées aux méthodes comptables de l'OIT a été correctement et pleinement menée à terme, en collaboration avec le Commissaire aux comptes. Le comité a reçu de ce

dernier et du Bureau des réponses satisfaisantes sur un certain nombre de points qui demandaient à être clarifiés d'un point de vue technique et n'a de ce fait, sur le plan comptable, aucun élément significatif à porter à l'attention du Conseil d'administration. Il a noté avec satisfaction que les états financiers étaient d'une lecture plus facile et a encouragé le Bureau à simplifier encore certains termes techniques.

7. Sur la base de l'examen qu'il a effectué et de son entretien avec le Commissaire aux comptes, le comité estime que les risques soulignés dans le plan d'audit de 2014 ont été pris en compte de manière satisfaisante et que les autres travaux du Commissaire aux comptes, notamment son audit de performance, confèrent une valeur ajoutée à l'OIT.
8. Le comité constate par ailleurs avec satisfaction que le Bureau aborde avec prudence la question de l'instauration d'une déclaration de contrôle interne fondée sur les procédures comptables actuelles, dont la première étape a consisté en l'inclusion, dans le cadre de l'approbation des états financiers, d'une déclaration de responsabilité de la direction dans le rapport financier de 2014.

### ***Méthodes et normes comptables***

9. A sa réunion de septembre 2015, le comité a examiné le processus engagé par le Bureau en vue de l'adoption des nouvelles Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers des exercices futurs. Le Cadre conceptuel de l'information financière à usage général émanant d'entités du secteur public et les lignes directrices relatives aux pratiques recommandées qui ont été publiés pendant l'exercice n'auront pas d'incidence immédiate pour l'OIT. Le comité, conjointement avec le Commissaire aux comptes et le Bureau, a examiné les six nouvelles normes (IPSAS 33 à 38) publiées pendant l'année afin d'évaluer leur incidence et de déterminer la méthode à suivre. Il a noté que le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies, dont l'OIT est membre, examinerait les nouvelles normes. Le comité approuve cette méthode.

### ***Champ, plan de travail et méthode de l'audit externe***

10. A sa réunion de septembre 2015, le comité a examiné en détail le champ, le plan de travail et la méthode pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2015 et déclare avec satisfaction qu'il les a jugés raisonnables et adéquats. Il a en outre consulté le Chef auditeur interne et les représentants du Commissaire aux comptes afin de veiller à ce que leurs plans d'audit respectifs ne se chevauchent pas et, partant, d'optimiser le champ global couvert par l'audit pour l'Organisation.
11. Dans le cadre d'une réunion privée, le comité et les représentants du Commissaire aux comptes ont examiné leurs domaines d'intérêt commun. Cette manière judicieuse de procéder, appliquée dans l'ensemble du système des Nations Unies, permet de s'assurer que, en cas de problèmes concernant les relations de travail entre le Commissaire aux comptes et la direction de l'OIT ou le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), les deux parties peuvent en discuter de manière franche et ouverte. Le comité relève avec satisfaction que les relations de travail entre le Bureau et le Commissaire aux comptes sont efficaces et constructives.

### ***Champ, plan de travail et ressources de l'audit interne et exécution et indépendance de cette fonction***

12. Le comité s'est entretenu avec le Chef auditeur interne à chacune de ses réunions, y compris dans le cadre d'une réunion privée. Il a examiné le champ, le plan de travail et les ressources pour la période biennale 2016-17 et a constaté qu'ils avaient été bien conçus, sur la base d'une évaluation des risques. Il a par ailleurs examiné les ressources requises pour mettre en œuvre ce plan de travail.

13. S'agissant de l'approche suivie pour établir un plan d'audit axé sur les risques, le comité estime que la méthode adoptée par l'IAO en matière d'analyse des risques est pertinente, mais suggère au Chef auditeur interne qu'il est peut-être temps de réaliser un audit de performance de HRD, notant que beaucoup de temps a passé depuis le dernier audit en la matière, lequel n'est pris en compte que dans le plan stratégique de l'IAO pour 2018. Le comité est conscient du fait que les processus relatifs aux ressources humaines sont inclus dans l'examen des processus opérationnels actuellement réalisé par le Bureau. Il serait par conséquent opportun, dans le cadre de l'évaluation des risques qui sera effectuée à la fin de l'année 2016, d'examiner s'il convient d'inclure un audit de performance des ressources humaines lorsque des ajustements seront apportés au plan.

**Recommandation 1 (2016): Le Chef auditeur interne, sur la base de son évaluation des risques, devrait envisager d'intégrer un audit des processus en matière de ressources humaines dans son plan d'audit révisé pour 2017.**

14. Le comité a également examiné l'évaluation des risques qui a servi de base au calcul des ressources nécessaires à l'exécution du plan d'audit. Il continue d'avoir des réserves à ce sujet, bien qu'il se félicite que des ressources supplémentaires aient été allouées à l'IAO pendant l'année pour combler toute insuffisance constatée. De plus, il relève avec satisfaction que le Chef auditeur interne a continué de participer, à titre consultatif, à l'élaboration du cadre de gestion des risques du Bureau.
15. Le comité considère que le mieux serait de prévoir la réévaluation périodique, par l'IAO, des ressources nécessaires à l'exécution des activités d'audit. Il recommande au Directeur général, une fois qu'une telle réévaluation aura eu lieu, de faire en sorte que des ressources soient dégagées pour répondre aux besoins réévalués, en particulier si le champ des activités a été élargi.
16. Si le comité n'a pas d'inquiétude concernant le niveau d'indépendance de la fonction d'audit interne, il note que la mise à disposition de ressources suffisantes est un gage de l'indépendance de cette fonction.

**Recommandation 2 (2016): A supposer que le plan d'audit interne soit révisé et/ou que des ressources supplémentaires soient nécessaires, le Directeur général devrait veiller à ce que des ressources soient dégagées en conséquence.**

17. Pour ce qui est des résultats de la fonction d'audit interne, le CCCI note que la mise en œuvre du plan de travail 2014-15 a bien progressé et a parfois nécessité une externalisation pour accroître les capacités dans certains domaines exigeant des compétences spécialisées. Le comité salue cette approche, qui a renforcé les aspects qualitatifs du cadre de gouvernance. Il note par ailleurs que, dans le plan de travail pour la période biennale 2016-17, le Chef auditeur interne a prévu des examens sur documents, qui devraient renforcer l'efficacité de l'audit et en accroître la portée.
18. Le comité note que la fréquence toujours relativement élevée des allégations de fraude ou autres malversations a occasionné un surplus de travail pour l'unité responsable. Il demeure difficile de déterminer le niveau de ressources dont a besoin l'unité des investigations, car ce niveau dépend du volume et de la nature des investigations nécessaires. Le comité note cependant avec satisfaction que les ressources allouées à la fonction d'investigation ont été complétées lorsque la demande en a été faite. Il souhaite souligner que la mise à disposition de ressources suffisantes est importante pour garantir des investigations efficaces et effectuées en temps utile en cas d'allégations de fraude ou de malversation.

19. Le comité a examiné le processus associé au maintien du cadre éthique et de responsabilisation dans l'ensemble du Bureau, qui favorise une culture de lutte contre la fraude. Il se félicite de faire savoir qu'il a jugé le processus complet et bien structuré.
20. Le comité a continué d'examiner les plans de mise en œuvre des autres recommandations formulées dans le cadre de l'examen externe d'assurance-qualité des activités de l'IAO effectué en 2013. Comme cela a déjà été indiqué, deux de ces recommandations prévoient un rôle pour le CCCI à propos des liens hiérarchiques du Chef auditeur interne, ainsi que de sa nomination et de sa cessation de service; le comité a appuyé ces recommandations, car elles reflètent des bonnes pratiques selon les normes et directives de l'Institut de l'audit interne et sont nécessaires pour renforcer encore l'indépendance de l'IAO, tout comme celle du Chef auditeur interne. Par conséquent, le comité approuve la façon dont le Chef auditeur interne a incorporé l'esprit de ces recommandations dans la charte révisée de l'audit interne, qui est maintenant soumise au Conseil d'administration pour approbation. Par ailleurs, la fonction d'investigation nécessitant un cadre différent, le comité a recommandé au Chef auditeur interne de diviser la charte en deux parties distinctes et a noté que cette proposition avait été acceptée. Aussi le comité se félicite-t-il de recommander au Conseil d'administration d'approuver les nouvelles chartes, qui amélioreront la structure globale de gouvernance de l'OIT.

### **Gestion des risques et contrôles internes**

21. Le comité a été informé par le responsable de la gestion des risques des mesures prises en vue de l'établissement d'une structure formelle de gestion des risques institutionnels à l'échelle du Bureau, dont un cadre de gestion des risques englobant tous les aspects de l'action menée par le Bureau. A cet égard, le comité note que l'approche adoptée par le Bureau est fondée sur le respect de normes internationales telles que le cadre du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway – COSO) et celui de la norme ISO 31000. Il a constaté avec satisfaction que le cadre de gestion des risques institutionnels était axé sur la pratique et adapté aux besoins de l'OIT et qu'il serait intégré dans les pratiques de gestion du Bureau. Cela devrait favoriser son application et éviter tout chevauchement inutile des travaux, compte tenu du fait que la gestion des risques fait déjà partie intégrante de plusieurs aspects des activités du Bureau. Le comité recommande en outre de procéder à l'examen des politiques et procédures en vigueur au regard de l'appétence pour le risque convenue. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière pendant l'année, mais relève aussi que des travaux complémentaires devront être menés par le Bureau. Il examinera donc les progrès accomplis à intervalles réguliers et fera rapport sur cet aspect particulièrement important de la gouvernance de l'OIT.
22. Comme il est indiqué dans le rapport du comité pour 2015, les pratiques de gouvernance du Bureau en matière de technologies de l'information se sont sensiblement améliorées avec la création du Comité de gouvernance des technologies de l'information (ITGC). En 2015, un important volume de travail a été mené à bien sous la supervision effective de l'ITGC. Cependant, le département INFOTEC n'assure pas la gestion de l'ensemble des applications et des services informatiques. Le CCCI appuie le projet du Bureau d'une consolidation accrue des fonctions informatiques, ce qui devrait assurer une utilisation plus rentable des ressources informatiques dans l'ensemble du Bureau. Par ailleurs, il considère qu'il serait souhaitable d'appliquer une double structure hiérarchique au personnel informatique se trouvant sur le terrain, lequel relèverait aussi bien des responsables opérationnels des bureaux extérieurs que d'INFOTEC, qui est le département technique compétent au siège.
23. Le comité note que le déploiement progressif du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) pendant l'année s'est accéléré et que tous les bureaux extérieurs utilisent désormais les fonctionnalités d'IRIS. De plus, il relève que le traitement global des états de paie a été centralisé, ce qui constitue une importante réalisation de la part du Bureau. Le comité note que la mise en œuvre d'IRIS doit se poursuivre dans les bureaux régionaux

parallèlement à la réinstallation du Bureau régional pour l'Afrique à Abidjan. Ces changements ont été profitables au Bureau, puisqu'ils ont amélioré le contrôle interne et la gouvernance. La mise en œuvre à plus grande échelle d'IRIS a permis aux services de gestion centralisée d'améliorer leurs fonctions de supervision et à l'IAO d'assurer le suivi et de mener certaines activités d'audit à distance. Les dernières étapes du déploiement d'IRIS contribueront à améliorer encore le cadre de contrôle interne. Le comité continuera de suivre les avancées réalisées dans ce domaine à ses prochaines réunions.

24. Le comité continue d'être informé, à chacune de ses réunions, de l'évolution du processus de réforme de la gestion. Il s'est félicité d'apprendre que le Bureau considérait les changements issus de la réforme comme étant désormais pleinement intégrés dans plusieurs de ses services.
25. En ce qui concerne l'examen des processus opérationnels, le comité note que le Bureau s'attache à trouver un bon équilibre entre prestation de services et responsabilisation et à éviter toute bureaucratie inutile. L'enquête sur la santé organisationnelle réalisée pendant l'année non seulement a permis de recenser les domaines que le Bureau doit continuer d'examiner, mais encore a mis en lumière les domaines où davantage d'efforts doivent être déployés pour favoriser une prestation de services efficiente et efficace au sein de l'OIT. Le comité note par ailleurs la préoccupation suscitée par la complexité administrative constatée et recommande que l'examen réponde à ce problème par le biais de la normalisation et de l'harmonisation des processus. Pendant l'année 2016, le comité continuera d'examiner les effets de l'examen des processus opérationnels sur le plan du rapport coûts-avantages.
26. Le comité note également que le recrutement d'un consultant externe a permis d'apporter une nouvelle perspective, ce qui a remis en question les idées préconçues et a contribué à la pleine participation du personnel, qui est cruciale. Cela devrait également garantir une meilleure appropriation du résultat final.

**Recommandation 3 (2016): Dans le cadre de l'examen des processus opérationnels, le Bureau devrait être invité à réduire la complexité administrative par la normalisation et l'harmonisation des processus.**

27. Le comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des audits interne et externe et note que les rapports de mise en œuvre ont continué d'être établis et suivis par le bureau du Trésorier et contrôleur des finances. L'intérêt accru pour des informations plus qualitatives concernant la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne a particulièrement favorisé la mise en lumière des éléments et risques clés, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle stratégie. L'outil informatique mis au point par le Bureau a été jugé utile, efficient et facile d'utilisation et a permis d'accélérer la mise en œuvre. Eu égard à cette réalisation, le comité considère que la gouvernance globale pourrait être encore améliorée par le biais d'une participation plus active de l'IAO au processus de suivi.

**Recommandation 4 (2016): L'IAO devrait envisager d'assumer un rôle accru dans le suivi des mesures prises par les responsables en application de ses recommandations.**

### **Recommandations antérieures du CCCI**

28. Le comité a continué de suivre de près la mise en œuvre de ses recommandations antérieures et donne les indications suivantes:

**Recommandation 2 (2012): Le comité recommande que le Bureau entame un processus formel de collecte de données sur le recensement des compétences pour tous les fonctionnaires du BIT afin que le pourcentage d'achèvement de 80 pour cent soit atteint bien avant la date cible du 31 décembre 2015.**

29. Le comité note que le module du Profil de l'employé a été lancé dans le cadre du système intégré de gestion des talents en ligne (ILO People), qui a remplacé l'ancien outil de recensement des compétences, à savoir l'outil Pages jaunes. Les données provenant de ce module sont utilisées dans le cadre de la nouvelle procédure de recrutement et de sélection, en particulier pour les manifestations d'intérêt en vue de détachements temporaires. L'utilisation accrue du module a contribué à l'achèvement des profils, mais le taux d'achèvement reste inférieur à la cible. Le comité examinera la mise en œuvre du module et rendra compte de cette question dans son rapport 2016.

**Recommandation 1 (2015): Le Bureau devrait, en consultation avec le Conseil d'administration, continuer d'explorer et de mettre en œuvre des mesures visant à provisionner entièrement les charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service sur une période de temps appropriée.**

30. Le comité a été informé des mesures prises par le Bureau en la matière, notamment des présentations faites au Conseil d'administration et de l'état d'avancement du rapport du groupe de travail qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Bureau a fait savoir qu'il examinait des propositions destinées à parer au risque lié à des augmentations futures des charges à payer. Bien que cela n'élimine pas entièrement ce risque, le comité salue l'initiative et recommande d'assurer le suivi de l'action engagée en la matière en amont d'une décision de l'Assemblée générale sur cette question. Il réitère aussi son conseil selon lequel les charges à payer devraient être provisionnées conformément au mandat de l'OIT consistant à promouvoir des conditions d'emploi répondant à des normes élevées. En outre, le comité encourage le Bureau à continuer d'examiner d'autres options en matière de réduction des coûts qui pourraient apporter des avantages supplémentaires, comme le recours à un administrateur tiers, ainsi que des options visant par exemple à assurer une mise en synergie des coûts entre les institutions, en particulier celles qui sont basées à Genève et qui disposent de plans d'autogestion.

**Recommandation 2 (2015): Le Chef auditeur interne devrait continuer de participer, à titre consultatif, à l'élaboration du cadre de gestion des risques du Bureau.**

31. Le comité note avec satisfaction que sa recommandation a été mise en œuvre. En outre, il se félicite que le Chef auditeur interne continue de siéger à d'autres comités de gouvernance à titre consultatif.

**Recommandation 3 (2015): Le Chef auditeur interne devrait adopter une approche plus réaliste pour calculer le niveau des ressources nécessaires à l'exécution des plans axés sur les risques établis par l'IAO.**

32. Le comité note avec plaisir que cette recommandation a été acceptée et mise en œuvre en 2015. Il continuera de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de cette recommandation.

**Recommandation 4 (2015): Après que l'IAO aura effectué une évaluation plus réaliste des ressources nécessaires à l'amélioration de son fonctionnement, le Directeur général devrait veiller à allouer des ressources correspondant mieux à cette évaluation révisée.**

33. Le comité note avec satisfaction que la recommandation formulée l'année dernière a été mise en œuvre. Toutefois, il continuera de suivre le processus. Cette recommandation est remplacée par la recommandation 2 (2016).

**Recommandation 5 (2015): Le Directeur général devrait continuer de mettre en place un cadre global de gestion des risques qui soit intégré à la culture institutionnelle du Bureau.**



34. Le comité continue d'examiner les progrès réalisés par le Bureau dans le processus d'intégration de la gestion des risques à l'échelle de l'OIT, ainsi que les engagements pris et les réponses reçues à cet égard. Cependant, notant que le respect des échéances n'atteint pas le niveau souhaitable dans certaines composantes, il invite le Bureau à poursuivre ses activités de formation dans ce domaine dans tous ses départements. Le comité continuera d'examiner les progrès réalisés et en rendra compte au Conseil d'administration.

**Recommandation 6 (2015): Le Directeur général devrait examiner l'ensemble des possibilités offertes par la suite logicielle Oracle, sur laquelle repose le système IRIS, en particulier pour continuer d'adapter les processus du BIT de manière à réduire les coûts élevés de l'adaptation des programmes informatiques et à exploiter pleinement les fonctionnalités de tous les modules de cette suite logicielle.**

35. Le comité a été informé par le Bureau que toute décision en vue d'améliorer la suite logicielle Oracle existante, sur laquelle repose le système IRIS, est examinée en détail par les diverses unités en collaboration avec INFOTEC, en particulier pour ce qui concerne le coût, les avantages et les risques, en tenant pleinement compte des effets à long terme de l'adaptation des programmes aux besoins. Les nouvelles versions du logiciel Oracle sont évaluées soigneusement pour déterminer si certaines des nouvelles fonctionnalités proposées pourraient être utilisées pour remplacer des versions adaptées mises en application antérieurement. Lorsqu'il y a lieu, de telles initiatives sont présentées à l'ITGC pour examen et décision. Le CCCI continuera de suivre la mise en œuvre de cette recommandation tant qu'Oracle restera le progiciel de gestion intégrée du Bureau.

**Recommandation 7 (2015): Le Directeur général devrait envisager de mettre au point des outils de mesure qui permettront d'évaluer qualitativement et quantitativement la pertinence des résultats de l'examen des services administratifs.**

36. Le comité a poursuivi l'examen du processus comme il est indiqué dans le présent rapport et a noté avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés à ce jour. Il attend avec impatience l'accélération du processus, en particulier pour ce qui est de la mise au point des outils de mesure. Il continuera de suivre le processus et tiendra le Conseil d'administration informé à cet égard.

**Recommandation 8 (2015): Le Directeur général devrait veiller à ce que tout nouveau modèle de services administratifs comporte un cadre approprié de gouvernance et de contrôle internes, en particulier pour les fonctions de contrôle et d'assurance de la qualité.**

37. Le comité formulera des observations sur la mise en œuvre de cette recommandation lorsque l'examen des processus opérationnels aura été achevé.

Genève, le 17 février 2016

(Signé) M<sup>me</sup> Bushra Naz Malik  
Présidente